N d I

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.612-7;

Vu le code de la recherche, et notamment son article L.412-1;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale;

Vu les pièces justificatives produites par M. KHALED JOUINI, né le 26 mars 1978 à ZAGHOUAU (TUNISIE), en vue de son inscription au doctorat;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 4 juillet 2008 une thèse portant sur le sujet suivant : Optimisation de la localité spatiale des données temporelles et PROFESSEUR, PHILIPPE RIGAUX, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, CELLARY WOJCIECH, PROFESSEUR; multiversions., préparée au sein de l'école doctorale EDDIMO (ECOLE DOCTORALE DECISION, INFORMATIQUE, MATHEMATIQUES ET ORGANISATION), devant un MAITRE DE CONFERENCES, GENEVIEVE JOMIER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, MAUDE MANOUVRIER, MAITRE DE CONFERENCES, VINCENT ORIA, jury présidé par MICHEL SCHOLL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de CLAUDIA BAUZER-MEIDEROS, PROFESSEUR, STEPHANE GANCARSKI,

Vu la délibération du jury ;

Le DIPLÔME DE DOCTEUR EN INFORMATIQUE, mention très honorable

est délivré à M. KHALED JOUINI

et confère le grade de docteur,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à Paris, le 8 juillet 2008

Le titulaire

PARIX

6938214

Zo

/2008200700064



Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Maurice Quénet